Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2019) **Heft:** 2257

Artikel: Les rapports délicats entre Parlement de milice et "lobbies" : un coup de

projecteur à la veille des élections fédérales, mais pas d'avancée en

vue

Autor: Jaggi, Yvette

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1020071

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les rapports délicats entre Parlement de milice et «lobbies»

Un coup de projecteur à la veille des élections fédérales, mais pas d'avancée en vue

Yvette Jaggi - 15 septembre 2019 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/35464

A chaque année d'élections fédérales resurgit la question de la transparence des motivations et des ressources des parlementaires. Certes, les jeux d'influence des groupes d'intérêts et autres groupes de pression plus ou moins désintéressés participent bel et bien de l'exercice démocratique, tout comme les activités professionnelles et autres engagements des parlementaires de milice.

Mais la compatibilité n'existe qu'à deux conditions. Que les citoyens sachent quels candidats, candidates ou parlementaires se trouvent liés, et dans quelle mesure, à quels lobbies susceptibles d'influer sur leurs décisions. Et que les éventuels avantages financiers consacrant de tels liens n'atteignent pas des sommes susceptibles de créer des conflits de loyauté.

Les combines du Palais

Au plan fédéral, cette double exigence demeure largement insatisfaite. Le 18 juin dernier, le Conseil national rejetait, par 102 voix contre 73, une modeste proposition du Conseil des Etats qui tendait à renforcer l'obligation d'informer, alors même qu'elle n'atteignait de loin pas le niveau de transparence souhaitable.

Ce résultat peu encourageant

n'aura pas empêché un chroniqueur pourtant avisé, comme Daniel Binswanger, d'imaginer que la «ligne Maginot des combines» allait bientôt céder. Cette vision optimiste résulte peut-être des progrès de la transparence dans les parlements cantonaux où les enjeux paraissent moins décisifs aux principaux lobbies, nettement plus intéressés par les affaires à échelle nationale, continentale, voire mondiale.

En effet, <u>plusieurs cantons</u> ont pris de l'avance en matière de transparence du financement des partis, à l'instar de Genève et du Tessin au tournant du siècle, ainsi que de Schwyz et de Fribourg plus récemment.

Le 9 septembre, premier jour de la dernière session de cette législature, le Conseil des Etats maintenait sa proposition, soutenue par une majorité qui ne se retrouvera pas forcément après les élections. Les combines pourront donc se poursuivre. Y compris le petit commerce des cartes d'entrée au Palais fédéral, dénoncé par Didier Berberat et traditionnellement ressenti comme problématique.

Dans ces conditions, la recherche d'une transparence digne de la démocratie reste du ressort des organisations spécialisées, telles <u>Lobbywatch</u> ou <u>Transparency International</u>. Sans oublier le Groupement

des Etats du Conseil de l'Europe luttant contre la corruption (Greco) dont la Suisse fait partie. Autres sources possibles d'information: les organisations et les personnes qui s'efforcent de rassembler et de diffuser une information éclairante, particulièrement utile en temps de campagne électorale.

Deux exemples actuels méritent l'attention. Le premier illustre le comportement des élus en matière d'information et de défense des consommateurs. L'autre révèle les avantages en espèces que certains retirent de leurs relations, en particulier dans les secteurs des assurances et des services financiers.

Les intérêts des consommateurs

L'Alliance des organisations des consommateurs, dont la Fédération romande des consommateurs (FRC) fait partie aux côtés de la Fondation alémanique (SKS) et de l'Association tessinoise (ACSI), a sélectionné 40 objets soumis au vote des Chambres pendant la législature qui s'achève. Ces objets ont en commun leur important impact sur la vie des consommateurs: prix, contrats, publicité, mais aussi santé, télécommunications, durabilité, énergie. Le classement des élus se fonde exclusivement sur les votes électroniques du Conseil national, puisque les résultats des votes du Conseil des Etats ne sont publiés que sous la forme de scores chiffrés, mais pas nominatifs.

L'analyse des votes des conseillers nationaux romands permet de les classer en trois catégories. Les «ardents défenseurs», qui se sont prononcés dans 86% des cas en faveur des consommateurs, se recrutent parmi les élus socialistes, verts et plus à gauche. Dans la catégorie des «peuvent mieux faire» (score entre 44% et 52%), on trouve les démocrates-chrétiens et les Verts libéraux. Dans la troisième catégorie, celle des «mis sur la touche», se retrouvent les élus du PLR (24,8% en movenne) et de l'UDC (21,6%). Aucune surprise donc, mais la démonstration des correspondances entre partis et lobbies (DP 2079).

L'influence des assureurs et des financiers

Parmi les conditions d'une véritable transparence figure évidemment une information chiffrée sur les avantages fournis aux parlementaires proches de *lobbies*, groupements ou sociétés. A défaut d'une publication détaillée de ces données, il reste à consulter des rapports annuels et d'autres documents pas tous accessibles en ligne.

Recherche laborieuse que Cédric Wermuth, conseiller national socialiste depuis 2011 et candidat au Conseil des Etats dans son canton d'Argovie, a réussi à financer, grâce aux 120 donateurs qui ont fourni 10'000 francs en dix jours. Il en a tiré un Lobbyreport 2019 original et passionnant, opportunément publié à la veille de la présente session et suscitant l'attention de la presse dominicale alémanique.

Les deux secteurs étudiés, les assurances et les établissements financiers, se montrent des plus généreux pour leurs amis siégeant sous la Coupole - dans les rangs de la droite s'entend bien. Sans surprise, les élus du PLR raflent à eux seuls la bonne moitié (52%) de la mise annuelle totale, soit 3'384'800 francs sur 6'511'430 francs, principalement versés par le secteur financier. Les élus de l'UDC touchent 25% et ceux du PDC 19% du total dont tous les autres partis se partagent ensemble le 4%.

Malgré leur précision au franc près, les montants précités méritent une lecture attentive. Quelle est l'éventuelle part des rémunérations professionnelles dans les sommes perçues? Pour faire la distinction, il faut vérifier la profession indiquée dans la liste des députés et consulter le registre des intérêts déclarés par les élus, tant au Conseil national qu'au Conseil des Etats.

Quand Céline Amaudruz (UDC/GE) s'annonce comme gestionnaire de fortune, elle ne précise pas qu'elle le fait pour le compte d'UBS. Quand Christian Lüscher (PLR/GE) se retrouve administrateur d'un important cabinet d'avocats, c'est évidemment en qualité d'associé. Mais quand Jean-René Fournier (PDC/VS), qui ne déclare pas d'activité professionnelle, donne comme adresse postale celle de l'agence sédunoise d'Helvetia Assurances dont il est par ailleurs administrateur, la question de l'éventuel rapport de travail peut être posée.

De toute manière, activité professionnelle ou pas, «l'effet lobby» des versements est garanti. Aucun élu ne votera contre les intérêts de la société ni de la branche qui l'emploie, à un titre ou à un autre. Raison pour laquelle on dit souvent que les plus efficaces lobbyistes sont en réalité les élus eux-mêmes – et non ceux qui doivent se contenter de hanter les coulisses du pouvoir.

Par delà les données se rapportant aux personnes, à leur parti et au secteur économique donateur, Cédric Wermuth tente, en s'appuyant sur le registre de Lobbywatch, un exercice difficile: l'évaluation du total des financements versés par des groupes et sociétés aux élus pendant une législature. Même si les montants indiqués ne sont pas forcément exacts, ils confirment un ordre de grandeur impressionnant. L'image du tant vanté parlement de milice - doté pourtant d'un budget de fonctionnement conséquent et distribuant des indemnités convenables - en ressort passablement écornée.

Dans son quatrième et tout récent <u>rapport d'évaluation</u>, le Greco délivre à nouveau ses recommandations,

probablement sans illusion sur leurs effets. Car si la Suisse figure parmi les pays du monde où sévit une moindre corruption, c'est peut-être parce que des pratiques ailleurs condamnables y sont parfaitement légales.

Retraites: revoir l'équilibre entre répartition et capitalisation

Après Prévoyance vieillesse 2020 et RFFA, place à AVS 21 (3/3)

Jean-Daniel Delley - 11 septembre 2019 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/35452

«La poursuite du processus, marqué par la disparition du troisième cotisant (l'apport des marchés financiers) et l'augmentation de l'espérance de vie, conduisent à la fin du 2e pilier» prédit l'économiste Paul Dembinski. Il ne fait que prendre acte d'une étude de Swisscanto: un salarié qui débute aujourd'hui son plan de prévoyance devra se contenter d'une rente de près de 30% inférieure à celle promise il y a encore dix ans.

Alors faut-il augmenter les cotisations qui pèsent déjà lourdement sur la classe moyenne? Ou réduire les contraintes de placement imposées aux caisses de pension, qui pourraient prendre plus de risques et obtenir des rendements plus élevés? Diminuer le nombre de caisses - encore plus de 1'600 en 2017 - de manière à abaisser les coûts de gestion administrative et financière qui, selon Rudolf Strahm, engloutissent plus de 14% des rentes versées? Ou encore abaisser progressivement le montant des rentes comme le suggère une initiative

populaire récemment lancée?

Une épargne pléthorique

Dans la logique d'un système de capitalisation tel que celui du 2e pilier, le maintien du niveau actuel des rentes exige plus d'épargne, à savoir une augmentation des cotisations ou de l'âge de la retraite. Telles sont les recommandations de l'étude précitée de Swisscanto. Un raisonnement que bat en brèche l'économiste Werner Vontobel au nom de la logique... économique.

Swisscanto calcule que le maintien des rentes à leur niveau actuel exigerait une épargne supplémentaire de 37%, soit 75 milliards par an. Mais ce supplément d'épargne – les caisses gèrent déjà plus de 1'000 milliards de francs – ne peut que pousser les taux d'intérêt à la baisse: le serpent se mord la queue.

Encore faut-il pouvoir placer ce surplus. Auprès des entreprises? Elles n'en ont pas besoin et présentent même depuis 1995 un léger excédent. Auprès des collectivités publiques helvétiques? Depuis 20 ans, elles amortissent leurs dettes. A l'étranger? Depuis 1995, la Suisse y a investi environ 1'150 milliards. Mais sa fortune nette à l'étranger ne se montait plus qu'à 884 milliards en 2018: rendement net négatif.

Reste la bourse et son jeu d'achat/vente qui pousse les cours à la hausse. Les caisses de retraite ont intérêt à de confortables dividendes, lesquels pèsent très directement sur le niveau des salaires. Reste également l'immobilier qui ne cesse de progresser dans le portefeuille des caisses. Une contribution à la spéculation immobilière que paient chèrement les locataires. Le serpent se mord toujours la queue.

Répartir plutôt que capitaliser

Pour sortir de cette impasse qui voit les assurés épargner pour finalement empocher moins que leur mise, Vontobel suggère de verser directement aux rentiers 15% de cette